

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinci oxidum pulv

N° d'article 06856800

Numéro d'enregistrement

No. CE: 215-222-5

No. CAS 1314-13-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie, Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

ZnO

Poids moléculaire

Valeur	81.83	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux *****oxyde de zinc**

No. CAS	1314-13-2
No. EINECS	215-222-5
Numéro d'enregistrement	01-2119463881-32-0043

Concentration	>= 50	%
---------------	-------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les poussières. Porter équipement de protection. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter l'exposition allongée ou répétée. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Acides, Bases, Agents réducteurs, Agents d'oxydation

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition *******oxyde de zinc**

Liste

SUVA

Type

MAK

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

Valeur 3 mg/m³Valeur limite à courte terme 3 mg/m³

Remarque: MetallrauchKT HU; NIOSH, OSHA

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**oxyde de zinc**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	0.5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	83	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2.5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	83	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.83	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**oxyde de zinc**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	20.6	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

Concentration	6.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	6.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	117.8	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	56.5	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	35.6	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les poussières. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2; EN 143

Protection des mains

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière poudre cristalline
Couleur blanc à jaune clair
Odeur inodore

Point de fusion

Valeur 1970 à 1975 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque Non applicable

inflammabilité

non combustible

Point d'éclair

Valeur °C

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

Remarque Non applicable

valeur pH

Valeur 7

Remarque produit en suspension dans l'eau

Densité et/ou densité relativeValeur 5.4 à 5.7 g/cm³
température 20 °C**9.2. Autres informations****Point de sublimation**

Valeur env. 1800 °C

Hydrosolubilité ***

Remarque pratiquement insoluble

propriétés explosives

évaluation non

Masse volumique apparenteValeur 300 à 2000 kg/m³
méthode DIN 53466**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**Réagit violemment au contact de: peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). Magnesium**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

10.5. Matières incompatiblesperoxyde d'hydrogène (H₂O₂). Magnesium, Acides, Bases**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****oxyde de zinc**Espèces rat
DL50 > 5000 mg/kg**oxyde de zinc**

Espèces Être humain

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

LDLo 500 mg/kg
Source RTECS

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**oxyde de zinc**

Espèces rat
CL 50 > 5.7 mg/l
Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**oxyde de zinc**

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode OCDE 404
Source LS-5041-00 SDS Grillo 20150330.pdf

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**oxyde de zinc**

Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**oxyde de zinc**

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant

Mutagénicité**ZnO**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

ZnO

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Cancérogénicité**ZnO**

évaluation Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme****ZnO**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les daphnies (Composants)****oxyde de zinc**

Espèces Daphnia
CE50 0.413 mg/l
Durée d'exposition 48 h
Source pH<7, Zn++

oxyde de zinc

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

Espèces	Daphnia		
CE50	0.67		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	pH<7, ZnO		

Toxicité pour les algues (Composants)**oxyde de zinc**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	0.136		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	pH>7-8.5, Zn++		

oxyde de zinc

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	0.21		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	pH>7-8.5, ZnO		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité****ZnO**

Remarque Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *******ZnO**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

ZnO

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement****ZnO**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 06 03 16 oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie 9.1 Substances dangereuses pour l'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial: Zinci oxidum pulv

Numéro de la matière: 068568

Version: 5 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 09.02.23

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.